

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 13/02/2024
DECISION N° 20240213_B_024

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Mme JOLIVET : Pouvoir à M.
VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON**

Le Bureau,

N° 20240213_B_024

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail)
à la Pépinière d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société
ROUSSON, dont le siège est Hôtel d'entreprises ZA La Font du Loup à
St Just Malmont (43240), aux conditions suivantes :
 - Module : 4 de 16,5 m² et 5 de 60,56 m² soit 77,06 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyer mensuel chargé : 813,50 € HT
 - Charges mensuelles : 139,21 €
 - Prise d'effet : 1er mars 2024 jusqu'au 28 février 2025
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des
Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 3^e trimestre de l'exercice
précédent).
- et autorise le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 13 février 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_B_024-AU
Reçu le 19/02/2024